



LUTTER CONTRE LES RATS

LES BONS GESTES



LES BONS GESTES



Bien fermer ses sacs poubelles.
Close your rubbish bags tightly.

إغلاق أكياس النفايات
محبذا.



Les jeter dans les bacs prévus.
Throw your rubbish bags into the right trash cans.

إيداع النفايات في الأماكن المخصصة لها.
بإدخال أكياس النفايات في سلة المهملات.



Ranger sa cuisine.
Put food items away in the kitchen.

تنظيف وتنظيم المطبخ.
تنظيف المطبخ.



Reboucher un trou de souris si vous en voyez un.
Fill in and close up mouse holes.

إغلاق ثقب الفئران.
إصلاح ثقوب الفئران.



Nettoyer régulièrement son balcon, sa terrasse, son jardin.
Clean your balcony.

تنظيف الشرفة.
تنظيف ومسح الشرفة.

Se débarrasser correctement de ses déchets en fait partie.
Moins de nourriture à disposition rend les produits raticides plus attirants pour les rongeurs et en démultiplie l'efficacité.

LES MAUVAIS GESTES



Mal fermer ses sacs poubelles.

Close your rubbish bags incompletely.

قف النفايات في الشارع.

没有绑好垃圾袋。

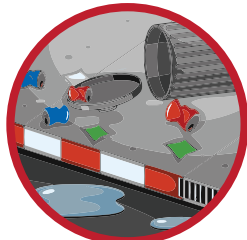


Déposer ses poubelles à côté du bac.

Put litter next to trash cans instead of in them.

إيداع المهملات في غير الأماكن المخصصة لها.

把垃圾袋放在垃圾桶旁边。

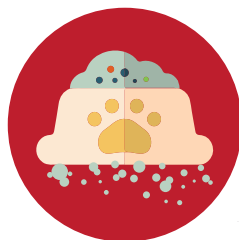


Jeter des déchets dans la rue.

Throw rubbish on the streets.

قف النفايات في الشارع.

把垃圾扔在街上。



Laisser traîner la nourriture de ses animaux domestiques.

Leave food lying around where animals can get it.

ترك وإسبال مأكولات الحيوانات.

没有把家里养的动物吃剩的食物收拾好。



Jeter des déchets dans les plates-bandes et les jardins.

Throw litter in gardens.

قف النفايات في الحدائق العمومية.

在公共花园里扔垃圾。



Nourrir les pigeons (ce qui attire les rats).

Feed pigeons.

تغذية الحمام.

给鸽子喂食物。

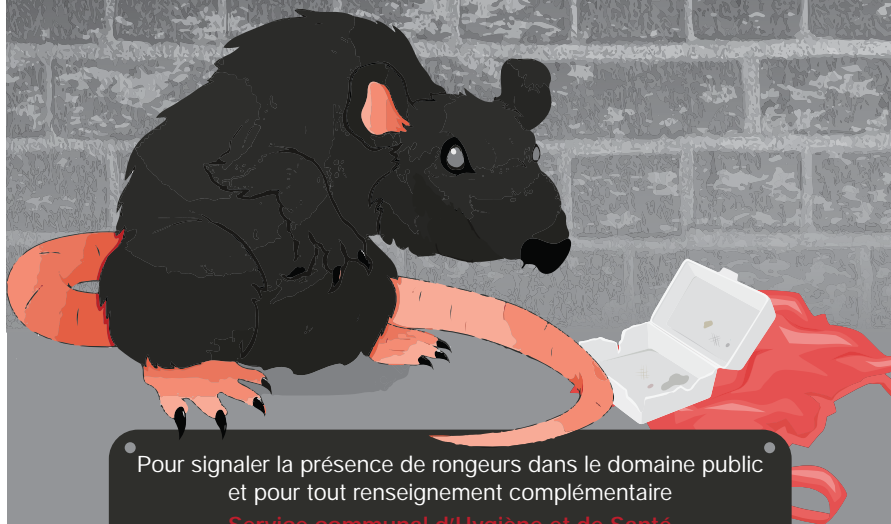
ESPACE PUBLIC ET PATRIMOINE OPH

La Ville d'Aubervilliers et Plaine Commune mènent des opérations sur la voie publique, dans les bâtiments communaux, dans les espaces verts, et dans les réseaux d'égouts.

La Ville sensibilise également les syndicats, bailleurs et commerces de bouche pour s'associer à son action. L'OPH se mobilise également pour agir sur son patrimoine en matière de dératisation.

ESPACE PRIVÉ

L'article 123 du Règlement sanitaire départemental indique que les propriétaires ont la responsabilité de faire obturer ou grillager toute ouverture qui, dans un immeuble, est susceptible de donner accès aux rongeurs. Charge à eux également de faire entretenir régulièrement ces dispositifs de protection. Les locataires ont, eux, l'obligation de se conformer, comme indiqué dans leur bail, à un usage normal des parties communes et du logement qu'ils occupent.



Pour signaler la présence de rongeurs dans le domaine public et pour tout renseignement complémentaire

Service communal d'Hygiène et de Santé

31/33 rue de la Commune de Paris

Tél. : 01.48.39.52.78